

Commune de Pierlas
République française
DEPARTEMENT

Séance de l'an deux-mille vingt-six et le vingt-deux mai

Date de la convocation : 19/05/2026

L'an deux-mille vingt-six et le vingt-deux mai, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Gilbert MARTINELLI

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Votants : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

PRESENTS (7) : MARTINELLI Gilbert - BRES Jean Marie - COLLOMP Nicole - TOCHE Sylvette
- BALDACCI Lèria – CHABAUD Emile

ABSENTS / EXCUSES (1) : GIORDAN Jean Claude

Secrétaire de séance : Sylvette TOCHE

2026.050 Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 avril 2026

Le Maire rappelle au conseil municipal que le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 a été transmis préalablement à la séance, en annexe de la convocation électronique.

Aussi, le maire invite l'assemblée à faire part d'éventuelles remarques et à approuver le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026, tel que présenté en annexe.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

APPROUVE :

- le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 ; annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de Nice le et publication du

Le Maire,
Gilbert MARTINELLI

